

**DÉLIBÉRATION PRÉSENTÉE EN CONSEIL SYNDICAL
DU 19 MARS 2025**

FINANCES - REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS 2024

Rapporteur : Monsieur Bernard DELALIN, Président du SyMPaC

L'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. L'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats sont justifiés par la production d'une fiche de calcul du résultat et du compte de gestion certifiés par le comptable conformément aux dispositions de l'article R.2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ou, s'il n'a pu être établi, d'une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget. Ces résultats sont validés par le Comptable Public.

Le budget du SyMPaC est un budget de flux (émission des titres et des mandats) et que le résultat de l'exercice est déterminé par la différence entre les titres émis (les recettes) et les mandats émis (les dépenses). Le résultat de l'exercice s'ajoute au résultat de clôture de l'année précédente pour constituer le résultat de clôture de l'année.

L'ensemble de ces éléments, résultats de l'exercice 2024, résultats de clôture 2024 et besoin ou excédent de financement, vous est présenté dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Reprise anticipée des résultats 2024	Prévision d'affectation en réserve Recette au 1068	0,00 €
	Report en investissement Recette au 001	317 334,95 €
	Report en fonctionnement Recette au 002	396 001,78 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Syndical :

- d'approuver les résultats de l'exercice 2024.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Président,
Bernard DELALIN





COMITE SYNDICAL DU 19 MARS 2025

Le dix-neuf mars de l'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le onze mars deux mille vingt-cinq s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mmes Patricia BASSET, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Pierre CARON, Bernard DELALIN, Fabrice BALLART, Guillaume LOEULLIEUX, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Frédéric MELCHIOR, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Thierry GUILBERT, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr PESTRE), Claudia ROBERT, MM. Guy BEGUE, Julien CORDENOS (pouvoir Mr CARON), Daniel DIWUY (pouvoir Mme DENIELE VAMPOUILLE), Pierre-Henri DUMONT (pouvoir Mr TACCOEN), Michel HAMY, Laurent LENOIR, Hugo MARCOTTE RUFFIN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Charles COUSIN, Yves ENGRAND (pouvoir Mme CHEVALIER), Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ (pouvoir Mr VERMERSCH), Olivier PLANQUE (pouvoir Mr MELCHIOR), Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Bruno DEMILLY (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

MM. Guy ALLEMAND (**Grand Calais Terres & Mers**).

Secrétaire de séance : M. KIDAD

FINANCES - BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2025

Rapporteur : Monsieur Bernard DELALIN, Président du SyMPaC

Conformément aux dispositions de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités territoriales, le budget 2025 intègre les résultats 2024 par anticipation, sur la section de fonctionnement et la section d'investissement.

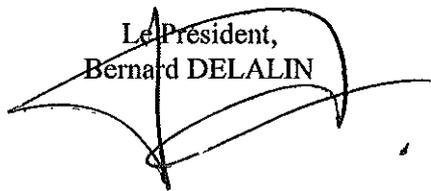
La section de fonctionnement du budget général s'équilibre à 1 240 461,78 € en dépenses et en recettes. La section d'investissement s'équilibre quant à elle à 338 584,95 €.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Syndical :

- d'approuver le budget primitif 2025 avec un vote par section au niveau du chapitre.
-

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,
Bernard DELALIN





COMITE SYNDICAL DU 19 MARS 2025

Le dix-neuf mars de l'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le onze mars deux mille vingt-cinq s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mmes Patricia BASSET, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Pierre CARON, Bernard DELALIN, Fabrice BALLART, Guillaume LOEULLIEUX, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Frédéric MELCHIOR, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Thierry GUILBERT, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr PESTRE), Claudia ROBERT, MM. Guy BEGUE, Julien CORDENOS (pouvoir Mr CARON), Daniel DIWUY (pouvoir Mme DENIELE VAMPOUILLE), Pierre-Henri DUMONT (pouvoir Mr TACCOEN), Michel HAMY, Laurent LENOIR, Hugo MARCOTTE RUFFIN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Charles COUSIN, Yves ENGRAND (pouvoir Mme CHEVALIER), Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ (pouvoir Mr VERMERSCH), Olivier PLANQUE (pouvoir Mr MELCHIOR), Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Bruno DEMILLY (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIÈRE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

MM. Guy ALLEMAND (**Grand Calais Terres & Mers**).

Secrétaire de séance : M. KIDAD

**DÉLIBÉRATION PRÉSENTÉE EN CONSEIL SYNDICAL
DU 19 MARS 2025**

FINANCES - PARTICIPATION DES EPCI MEMBRES – EXERCICE 2025

Rapporteur : Monsieur Bernard DELALIN, Président du SyMPaC

Le Comité Syndical a adopté le Budget Primitif 2025 du SyMPaC.

Comme le prévoit les statuts du Syndicat (article 8), l'équilibre du budget nécessite en recettes les participations des EPCI membres.

Pour l'exercice 2025, il est proposé de définir la participation des EPCI en fonction des besoins du SyMPaC pour les opérations menées sur le territoire et répartie ainsi :

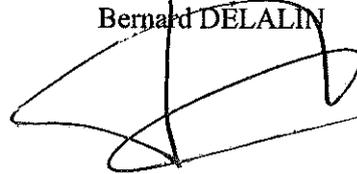
	Pourcentage de population	Participation au fonctionnement
GCTM	64.95 %	207 183 €
CCPO	16,55 %	52 812 €
CCRA	18.50 %	59 005 €
TOTAL	100,00%	319 000 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Syndical :

- d'approuver le montant de participation des EPCI membres pour l'exercice 2025.
-

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,
Bernard DELALIN





COMITE SYNDICAL DU 19 MARS 2025

Le dix-neuf mars de l'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le onze mars deux mille vingt-cinq s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mmes Patricia BASSET, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Pierre CARON, Bernard DELALIN, Fabrice BALLART, Guillaume LOEULLIEUX, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Frédéric MELCHIOR, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Thierry GUILBERT, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr PESTRE), Claudia ROBERT, MM. Guy BEGUE, Julien CORDENOS (pouvoir Mr CARON), Daniel DIWUY (pouvoir Mme DENIELE VAMPOUILLE), Pierre-Henri DUMONT (pouvoir Mr TACCOEN), Michel HAMY, Laurent LENOIR, Hugo MARCOTTE RUFFIN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Charles COUSIN, Yves ENGRAND (pouvoir Mme CHEVALIER), Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ (pouvoir Mr VERMERSCH), Olivier PLANQUE (pouvoir Mr MELCHIOR), Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Bruno DEMILLY (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

MM. Guy ALLEMAND (**Grand Calais Terres & Mers**).

Secrétaire de séance : M. KIDAD

**FINANCES - OPERATIONS PLURIANNUELLES/AUTORISATION
DE PROGRAMME – EXERCICE 2025**

Rapporteur : Monsieur Bernard DELALIN, Président du SyMPaC

Selon l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales : « En application de l'article L.2311-3, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et la section de fonctionnement des autorisations d'engagement. Chaque autorisation de programme ou d'engagement comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants ».

Le SCOT devant être géré dans un cadre pluriannuel, il vous est proposé de réviser l'autorisation de programme comme indiqué dans le tableau annexé.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Syndical :

- d'approuver la révision de l'autorisation.
-

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,
Bernard DELALIN





COMITE SYNDICAL DU 19 MARS 2025

Le dix-neuf mars de l'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le onze mars deux mille vingt-cinq s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mmes Patricia BASSET, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Pierre CARON, Bernard DELALIN, Fabrice BALLART, Guillaume LOEULLIEUX, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Frédéric MELCHIOR, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Thierry GUILBERT, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr PESTRE), Claudia ROBERT, MM. Guy BEGUE, Julien CORDENOS (pouvoir Mr CARON), Daniel DIWUY (pouvoir Mme DENIELE VAMPOUILLE), Pierre-Henri DUMONT (pouvoir Mr TACCOEN), Michel HAMY, Laurent LENOIR, Hugo MARCOTTE RUFFIN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Charles COUSIN, Yves ENGRAND (pouvoir Mme CHEVALIER), Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ (pouvoir Mr VERMERSCH), Olivier PLANQUE (pouvoir Mr MELCHIOR), Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Bruno DEMILLY (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIÈRE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

MM. Guy ALLEMAND (**Grand Calais Terres & Mers**).

Secrétaire de séance : M. KIDAD

**FINANCES - NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS DE
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES**

Rapporteur : Monsieur Bernard DELALIN, Président du SyMPaC

Dans le cadre du dispositif FISAC, le SyMPaC verse par le biais du compte 204 des subventions d'équipements à des communes et à des EPCI du territoire pour leur permettre de financer des opérations de travaux d'investissement.

Le cumul de ces subventions d'équipement s'élève à ce jour à 155 430 €.

Ces subventions doivent faire l'objet d'un amortissement annuel sur une durée de 30 ans.

Ceci représente une charge d'amortissement avec une conséquence sur la section de fonctionnement. Pour l'exercice 2025 ; la charge est de 8 800 €.

L'instruction comptable M57 offre la possibilité de neutraliser cette charge d'amortissement partiellement ou totalement.

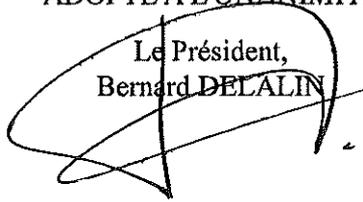
Il est proposé de procéder à la neutralisation totale de cette charge sur l'exercice 2025.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Syndical :

- d'approuver la neutralisation budgétaire au titre de l'exercice 2025 de l'amortissement des subventions d'équipement versées pour un montant total de 8 800 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,
Bernard DELALIN





COMITE SYNDICAL DU 19 MARS 2025

Le dix-neuf mars de l'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le onze mars deux mille vingt-cinq s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mmes Patricia BASSET, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Pierre CARON, Bernard DELALIN, Fabrice BALLART, Guillaume LOEULLIEUX, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Frédéric MELCHIOR, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Thierry GUILBERT, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr PESTRE), Claudia ROBERT, MM. Guy BEGUE, Julien CORDENOS (pouvoir Mr CARON), Daniel DIWUY (pouvoir Mme DENIELE VAMPOUILLE), Pierre-Henri DUMONT (pouvoir Mr TACCOEN), Michel HAMY, Laurent LENOIR, Hugo MARCOTTE RUFFIN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Charles COUSIN, Yves ENGRAND (pouvoir Mme CHEVALIER), Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ (pouvoir Mr VERMERSCH), Olivier PLANQUE (pouvoir Mr MELCHIOR), Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Bruno DEMILLY (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

MM. Guy ALLEMAND (**Grand Calais Terres & Mers**).

Secrétaire de séance : M. KIDAD

**RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'UN POSTE DE
CONTRACTUEL CHARGE DE DEVELOPPEMENT LOCAL**

Rapporteur : Monsieur Bernard DELALIN, Président du SyMPaC

Suite à une vacance d'emploi, un appel à candidature a été publié au CDG 62 sous le n°O062250109001289, afin de pourvoir au poste de Chargé(e) de développement local.

L'article L332-14 du Code de la Fonction Publique autorise les collectivités à recruter des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an, renouvelable dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

En conséquence, il est demandé le recrutement d'un agent contractuel sur le poste d'un attaché territorial à temps complet pour une durée d'un an, renouvelable une fois, conformément à la réglementation en vigueur.

Il aura pour missions principales :

- pilotage de la stratégie LEADER 2023-2027 ;
- accompagnement administratif et financier des porteurs de projets, de la genèse à la terminaison du projet en binôme avec le gestionnaire LEADER ;
- planification, définition des objectifs quantitatifs et qualitatifs du programme LEADER 23-27, conception d'outils de pilotage et de suivi, préparation des évaluations à mi-parcours et finales ;
- animation des instances locales de décisions ;
- collaboration avec les services de la Région Hauts de France ;
- recherche de partenariats techniques et financiers ;
- organisation de réunions inter GAL à l'échelle de la Région Hauts de France ;
- prise en charge du montage de projets de coopération dans lesquels le GAL serait partenaire.

Monsieur le Président sera chargé de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat retenu selon la nature des fonctions concernées, son expérience et son profil.

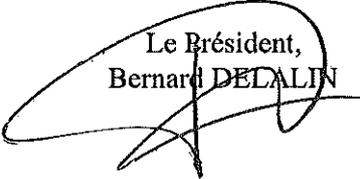
Les crédits correspondants seront prévus au chapitre 012 des budget général et budgets annexes de l'exercice 2025.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Syndical :

- d'autoriser la création d'un poste d'agent non permanent contractuel pour l'année 2025 ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur le 1^{er} vice-Président à signer le contrat de recrutement et leurs éventuels avenants.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,
Bernard DELALIN





COMITE SYNDICAL DU 19 MARS 2025

Le dix-neuf mars de l'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le onze mars deux mille vingt-cinq s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mmes Patricia BASSET, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Pierre CARON, Bernard DELALIN, Fabrice BALLART, Guillaume LOEULLIEUX, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Frédéric MELCHIOR, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Thierry GUILBERT, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr PESTRE), Claudia ROBERT, MM. Guy BEGUE, Julien CORDENOS (pouvoir Mr CARON), Daniel DIWUY (pouvoir Mme DENIELE VAMPOUILLE), Pierre-Henri DUMONT (pouvoir Mr TACCOEN), Michel HAMY, Laurent LENOIR, Hugo MARCOTTE RUFFIN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Charles COUSIN, Yves ENGRAND (pouvoir Mme CHEVALIER), Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ (pouvoir Mr VERMERSCH), Olivier PLANQUE (pouvoir Mr MELCHIOR), Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Bruno DEMILLY (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIÈRE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

MM. Guy ALLEMAND (**Grand Calais Terres & Mers**).

Secrétaire de séance : M. KIDAD

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Appel à projet initié par la Région Hauts-de-France, au titre des projets d'envergure régionale dans le cadre de la révision du SRADDET

Rapporteur : Monsieur Pascal PESTRE, Vice-Président en charge du SCoT

Elaboré en 2020 par la Région Hauts-de-France, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) modifié a été approuvé le 21 novembre 2024.

Cette modification avait pour objectif de tenir compte dans le SRADDET des évolutions réglementaires et législatives intervenues depuis son approbation et plus particulièrement sur le volet « gestion économe de l'espace », des nouvelles dispositions de la loi Climat et Résilience promulguée en août 2021, et relatifs à l'objectif ZAN et par conséquent de définir les objectifs de consommation foncière maximale à l'échelle de la Région.

Par ailleurs, la loi du 20 juillet 2023 a instauré les Projets d'Envergure Nationale et Européenne (PENE) et les Projets d'Envergure Régionale (PER), mutualisant respectivement à l'échelle nationale et régionale, les surfaces d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) consommées pour la réalisation de ces projets. Ainsi, les surfaces artificialisées des projets identifiés PENE ou PER ne sont pas déduites de l'enveloppe de consommation d'ENAF du territoire d'accueil dudit projet.

Dans le cadre de la procédure de modification du SRADDET, la Région des Hauts-de-France a proposé une répartition du taux de réduction de la consommation d'espace attendu pour chaque territoire de SCoT et une enveloppe pour les « projets d'envergure régionale » (PER).

Sur la période 2021-2031, le SRADDET Hauts-de-France ainsi modifié, alloue au territoire du SCoT du Pays du Calaisis un taux de réduction de 67% des consommations d'espaces agricoles, naturels et forestiers (ENAF) par rapport à la décennie précédente, et prévoit une enveloppe de 1 335 ha de consommation d'ENAF pour des « projets d'envergure régionale » (PER). Cette enveloppe prise sur le compte foncier régional est notamment réservée à la prise en compte de certains projets économiques d'intérêt régional d'une part, et aux opérations réalisées pour la gestion de certains risques naturels d'autre part.

Dans le cadre d'un appel à projet régional « PER », la Région a invité les SCoT à proposer les projets qui pourraient être retenus sur cette enveloppe régionale, avant le 28 février 2025 (délibération du comité syndical pouvant être fournie jusque fin mars 2025).



COMITE SYNDICAL DU 19 MARS 2025

Le dix-neuf mars de l'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le onze mars deux mille vingt-cinq s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mmes Patricia BASSET, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Pierre CARON, Bernard DELALIN, Fabrice BALLART, Guillaume LOEULLIEUX, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Frédéric MELCHIOR, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Thierry GUILBERT, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr PESTRE), Claudia ROBERT, MM. Guy BEGUE, Julien CORDENOS (pouvoir Mr CARON), Daniel DIWUY (pouvoir Mme DENIELE VAMPOUILLE), Pierre-Henri DUMONT (pouvoir Mr TACCOEN), Michel HAMY, Laurent LENOIR, Hugo MARCOTTE RUFFIN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Charles COUSIN, Yves ENGRAND (pouvoir Mme CHEVALIER), Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ (pouvoir Mr VERMERSCH), Olivier PLANQUE (pouvoir Mr MELCHIOR), Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Bruno DEMILLY (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

MM. Guy ALLEMAND (**Grand Calais Terres & Mers**).

Secrétaire de séance : M. KIDAD

Lors de son Conseil Communautaire du 6 février 2025, l'agglomération a délibéré afin de candidater à l'appel à projet « PER » de la région Hauts-de-France, et a décidé de soumettre deux projets au Syndicat mixte du Pays du Calais afin de les porter auprès du Conseil Régional dans le cadre de cet appel à projet. Les projets concernés sont :

- 20 ha sur la zone du Virval, un pôle économique majeur du territoire de Grand Calais
- 9 ha sur la zone du Courgain Est, une nouvelle zone économique mixte.

Il est rappelé que l'inscription d'un projet au titre de projet économique d'intérêt régional est conditionnée par :

- la nature du projet : le projet économique doit contribuer à la ré-industrialisation et/ou à la décarbonation, et favoriser le développement de filières d'avenir sur le territoire ;
- le calendrier du projet : le démarrage des travaux dudit projet doit être compris entre le 1^{er} janvier 2021 et le 1^{er} janvier 2031.

L'agglomération Grand Calais Terres & Mers a ré affirmé le rôle économique majeur qu'elle joue au cœur de la Côte d'Opale et de la Région Hauts-de-France au titre de son positionnement stratégique. En effet, elle bénéficie d'une situation géographique d'envergure nationale, assurant notamment la connexion transmanche à la fois pour les flux économiques, commerciaux et touristiques. Ce positionnement stratégique a été réaffirmé par l'adoption en 2022 du Projet de Territoire, faisant de la diversification de l'économie territoriale un objectif de la stratégie de développement économique du Calaisis. Cette démarche de diversification s'inscrit dans une politique de ré-industrialisation du territoire, notamment en s'appuyant sur des filières d'avenir que sont l'économie circulaire, le numérique, et la santé.

Les annexes à la délibération détaillent les projets et l'analyse des critères d'éligibilité retenus pour cet appel à projet.

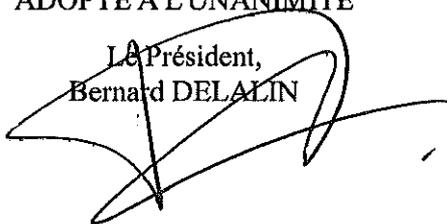
Considérant que les projets répondent à ces critères, ils apparaissent comme éligibles.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Syndical :

- de reconnaître les projets de l'agglomération Grand Calais Terres et Mers présentés dans la délibération du conseil communautaire du 6 février 2025 d'intérêt régional ;
 - de décider de candidater à l'appel à projet régional « PER », de présenter les deux projets de l'agglomération, et de solliciter que leurs superficies, soit 29 hectares soient déduites de l'enveloppe régionale ;
-

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,
Bernard DELALIN





AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Avis sur l'arrêt de projet du Programme Local de l'Habitat 2025-2031 de l'agglomération Grand Calais Terres et Mers

Rapporteur : Monsieur Pascal PESTRE, Vice-Président en charge du SCoT

Conformément aux articles L302-2 et R302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Syndicat Mixte du Pays du Calais, en charge du SCOT, a été sollicité par l'agglomération Grand Calais Terres et Mers le 11/02/2025, afin de rendre un avis sur le projet de son Programme Local de l'Habitat (PLH) arrêté le 06/02/2025 pour la période 2025-2031.

Pour rappel, le SCOT du Calais a été approuvé le 6 janvier 2014 et est en cours de révision.

Le SCOT développe trois ambitions majeures :

- Valoriser une économie basée sur les richesses du territoire,
- Rééquilibrer le territoire en préservant ses atouts,
- Utiliser l'environnement comme support de l'aménagement et du développement par la reconquête d'une qualité environnementale.

Cette volonté de structurer l'évolution du territoire implique un développement différencié et complémentaire de chacun des EPCI à la hauteur de leurs rôles et de leurs fonctions dans l'armature générale du pays du Calais.

Calais et son agglomération concentre une partie importante de la population, ainsi que la majorité des équipements et services. Aussi, le SCOT organise une stratégie de développement urbain qui vise à redynamiser qualitativement et quantitativement l'agglomération calaisienne et à conforter les pôles urbains du territoire.

Le projet de PLH arrêté par l'agglomération Grand Calais Terres et Mers est analysé au regard des orientations et objectifs du SCOT du Calais.

Description du projet de PLH de GCTM :

Le PLH arrêté par GCTM contient 17 actions réparties au sein des 4 axes stratégiques politiques retenus :

- AXE 1 : Maîtriser la construction neuve pour renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire :
 - Action 1 : Produire 433 logements neufs par an.



COMITE SYNDICAL DU 19 MARS 2025

Le dix-neuf mars de l'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le onze mars deux mille vingt-cinq s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mmes Patricia BASSET, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Pierre CARON, Bernard DELALIN, Fabrice BALLART, Guillaume LOEULLIEUX, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Frédéric MELCHIOR, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Thierry GUILBERT, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr PESTRE), Claudia ROBERT, MM. Guy BEGUE, Julien CORDENOS (pouvoir Mr CARON), Daniel DIWUY (pouvoir Mme DENIELE VAMPOUILLE), Pierre-Henri DUMONT (pouvoir Mr TACCOEN), Michel HAMY, Laurent LENOIR, Hugo MARCOTTE RUFFIN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Charles COUSIN, Yves ENGRAND (pouvoir Mme CHEVALIER), Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ (pouvoir Mr VERMERSCH), Olivier PLANQUE (pouvoir Mr MELCHIOR), Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Bruno DEMILLY (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

MM. Guy ALLEMAND (**Grand Calais Terres & Mers**).

Secrétaire de séance : M. KIDAD

- Action 2 : Mettre en place une stratégie foncière.
 - Action 3 : Diversifier et déconcentrer l'offre locative sociale pour répondre aux besoins des ménages.
 - Action 4 : Créer un cadre de dialogue et d'attractivité, auprès de la promotion privée.
 - Action 5 : Suivre l'évolution de l'offre des meublés touristiques.
- AXE 2 : Poursuivre la réhabilitation du parc ancien :
 - Action 6 : Garantir la qualité de l'offre proposée au sein du parc locatif privé.
 - Action 7 : Poursuivre la reconquête des logements vacants.
 - Action 8 : Poursuivre l'intervention, au sein des copropriétés.
 - Action 9 : Coordonner une stratégie intercommunale pour le bâti dégradé et pour la rénovation énergétique.
 - Action 10 : Soutenir la primo accession notamment, dans le parc ancien.
- AXE 3 : Assurer la réalisation de parcours résidentiels ascendants :
 - Action 11 : Développer l'offre de logements à destination des jeunes actifs pour accompagner le développement économique du territoire.
 - Action 12 : Renforcer l'accompagnement des séniors vers l'accès à une offre adaptée au vieillissement à domicile.
 - Action 13 : Répondre aux obligations réglementaires du SDAHGDV.
- AXE 4 : Structurer la gouvernance de la politique de l'habitat :
 - Action 14 : Structurer les services.
 - Action 15 : Evaluer la politique mise en place.
 - Action 16 : Piloter et animer la politique locale de l'habitat, en lien avec les communes et les partenaires.
 - Action 17 : Garantir la compatibilité réglementaire du projet d'aménagement du territoire, traduit dans les documents cadres.

Compatibilité du projet avec les objectifs et orientations du SCOT du Calaisis :

Le scénario retenu par CGCTM pour son PLH a été construit sur la base du projet politique partagé par les élus et de la dynamique de projets existante. Il implique un effort de construction important, à hauteur de 433 logements par an, concomitant à une action ambitieuse de la collectivité pour remobiliser 25 logements vacants par an sur le marché immobilier, afin de réduire le déficit démographique. L'évolution démographique négative réduite à -0,25 % par an durant le PLH doit permettre de stabiliser la population au seuil de 93 859 habitants à l'horizon 2031.

La Communauté d'Agglomération, les communes membres et leurs partenaires ont structuré une politique de l'habitat intercommunale autour d'axes stratégiques, dans l'objectif de redynamiser et de conforter l'agglomération du Pays et de limiter son évolution démographique négative.

De par sa volonté d'intégrer au mieux l'ensemble des politiques publiques qui sous-tendent le projet du Pays du Calaisis tendant :

- à répondre aux besoins en logements, notamment sur la ville centre et à rééquilibrer le territoire, tout en renforçant son attractivité,
- à poursuivre la réhabilitation du parc privé afin de répondre aux enjeux d'adaptation du parc existant, notamment énergétique, lutter contre les situations de mal-logement et réduire la vacance,
- à assurer la réalisation de parcours résidentiels ascendants pour les habitants du Calaisis avec une offre de logements adaptée et résiliente,
- à répondre aux objectifs de mixité sociale prescrits par la loi SRU, notamment sur les communes de Coulogne et Marck,
- renforcer une offre adaptée aux populations jeunes et en formation, mais aussi aux seniors,
- à structurer la gouvernance de la politique de l'habitat, afin de fédérer durablement les communes autour des enjeux de développement territorial, avec le déploiement d'un observatoire de l'habitat et du foncier, de bilans annuels et de mi-parcours du PLH.

Le projet de PLH de l'agglomération s'inscrit dans les objectifs et orientations du SCOT du Calaisis.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Syndical :

- d'émettre un avis favorable au projet de PLH arrêté par l'agglomération Grand Calais Terres et Mers par délibération du Conseil Communautaire du 6/02/2025.
-

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,
Bernard DELALIN

